

DELIBERATION

Communauté
d'Agglomération
de Haguenau

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	16 mars 2017 à 19h00	Lieu	Salle des Fêtes 16 rue du Cimetière à Oberhoffen-sur-Moder
N° de la délibération	2017-CC-72	Titre	DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES : achèvement des procédures en cours
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	PJ	
Date de la convocation	9 mars 2017		
Président de séance	M. Claude STURNI	PJ	
Secrétaire de séance	M. Gunter SCHUMACHER		
Membres en exercice	74		
Présent(e)s	61	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Gunter SCHUMACHER, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Paul ADAM, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, Mme Sophie BIEBER, M. Francis BRAYE, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, M. René ECKERT, M. Pierre FENNINGER, M. Jean-Yves FREIBURGER, M. Robert FRICKER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, M. Christian GUETH, M. Jean-Pierre JOST, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENZT, Mme Dorothee KRIEGER, M. Claude LAMBERT, M. Luc LEHNER, M. Vincent LEHOUX, Mme Simone LUXEMBOURG, Mme Maryse MILOT, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Guy REPP, M. Jean-Marie SANDER, Mme Christine SCHMELZER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Laurent SUTTER, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, M. Eric VIAL, M. Fernand VIERLING, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.	
Présent(e)s Suppléant(e)s	5	M. Francis WOLF à M. Alain BIETH, M. Patrick DENNI à M. Christian ERTZSCHEIDT, M. Alain RHEIN à M. Hubert SCHNELLER, M. Patrick SCHOTT à Mme Françoise KEIFF, M. Etienne VOLLMAR à Mme Isabelle WENGER.	
Absent(e)s non excusé(es)	2	Mme Emmanuelle LANG, M. Jacques VANDERBEKEN.	
Procuration(s)	6	M. Etienne WOLF à Mme Sylvie HANNS, M. François ANSTETT à Mme Dorothee KRIEGER, Mme Françoise DELCAMP à M. Daniel CLAUSS, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à M. Pierre FENNINGER, Mme Mireille ILLAT à Mme Simone LUXEMBOURG, M. Gérard VOLTZ à M. Robert FRICKER.	

Service référent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

En vertu des dispositions de la loi Notre du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est devenue compétente en matière de documents d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017 en lieu et place des communes et intercommunalités précédemment compétentes.

Cette compétence inclut la possibilité pour la CAH d'achever toutes les procédures d'urbanisme en cours à sa date de création.

En effet l'article L.153-9 du Code de l'urbanisme, dans sa rédaction issue de la loi du 27 janvier 2017, prévoit que l'établissement public de coopération intercommunale « peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. »

Lorsque la procédure a été engagée par une commune, le Code de l'urbanisme prévoit que l'accord de celle-ci soit préalablement requis quant à l'achèvement de ladite procédure par l'intercommunalité.

Cet accord préalable n'est cependant pas requis s'agissant de procédures engagées par les anciens établissements publics de coopération intercommunale précédemment compétents.

Au 1^{er} janvier 2017, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme suivantes peuvent être recensées :

COLLECTIVITE COMPETENTE AU 31/12/2016	STADE D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE EN COURS
BERNOLSHEIM	Elaboration du PLU prescrite
BERSTHEIM	Projet de PLU arrêté – dossier finalisé
BILWISHEIM	Elaboration du PLU prescrite
CC DE BISCHWILLER ET ENVIRONS	Projet de PLU intercommunal arrêté – dossier finalisé
KRIEGSHEIM	Elaboration du PLU prescrite - débat sur le PADD réalisé
MOMMENHEIM	Mise à jour du PLU
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Projet de PLU arrêté
OLWISHEIM	Elaboration du PLU prescrite
SIVOM DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ET ENVIRONS	Projet de modification simplifiée n°1 du PLU intercommunal
WITTERSHEIM	Elaboration du PLU prescrite

Les communes de Bernolsheim, Berstheim, Bilwisheim, Kriegsheim, Mommenheim, Niederschaeffolsheim, Olwisheim et Wittersheim ont sollicité, par délibération de leur Conseil municipal, l'achèvement des procédures d'urbanisme engagées avant la date de création de la CAH.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter l'achèvement par la CAH de l'ensemble des procédures engagées au 31 décembre 2016 sur le territoire intercommunal.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil municipal de Bernolsheim en date du 16 février 2017,

VU la délibération du Conseil municipal de Berstheim en date du 15 février 2017,

VU la délibération du Conseil municipal de Bilwisheim en date du 7 février 2017,

VU la délibération du Conseil municipal de Kriegsheim en date du 13 février 2017,

VU la délibération du Conseil municipal de Mommenheim en date du 13 février 2017,

VU la délibération du Conseil municipal de Niederschaeffolsheim en date du 13 février 2017,

VU la délibération du Conseil municipal d'Olwisheim en date du 6 février 2017,


VU la délibération du Conseil municipal de Wittersheim en date du 13 mars 2017,

ACCEPTÉ que la Communauté d'Agglomération de Haguenau prenne en charge l'achèvement des procédures d'évolution des documents d'urbanisme engagées avant le 1^{er} janvier 2017 par les communes de Bernolsheim, Berstheim, Bilwisheim, Kriegsheim, Mommenheim, Niederschaeffolsheim, Olwisheim, Wittersheim, par l'ancienne Communauté de commune de Bischwiller et environs et par le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et environs.

CHARGE le Président ou son représentant de toutes les formalités.

2017-CC-72	DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES : achèvement des procédures en cours	
Pour	72	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Président,



Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	20 mars 2017
Envoyé en Sous-Préfecture le	17 mars 2017
Enregistré en Sous-Préfecture le	17 mars 2017
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20170316-456-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme